



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2019-128

PUBLIÉ LE 24 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

43_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Haute-Loire

43-2019-12-23-001 - Fermeture Saugues _ 24et31-12-19 et 2-1-20 (1 page)

Page 3

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

43-2019-12-20-002 - ARRETE DU 20 DECEMBRE 2019 PORTANT
SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE BOURSES DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET D'AIDES AU MERITE (1 page)

Page 5

43-2019-12-19-005 - ARRETE RECTORAL DU 19 DECEMBRE 2019 PORTANT
NOMINATION DU RESPONSABLE DU CENTRE ACADEMIQUE POUR LA
SCOLARISATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET DES ENFANTS DU VOYAGE
(CASNAV) (1 page)

Page 7

43_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Haute-Loire

43-2019-12-23-001

Fermeture Saugues _ 24et31-12-19 et 2-1-20

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE
17 rue des Moulins – BP 10351 – 43012 Le Puy en Velay

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire**

La directrice départementale des finances publiques de la Haute-Loire

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les locaux de la trésorerie de Saugues seront fermés au public à titre exceptionnel les après-midi des mardis 24 et 31 janvier 2019 ainsi que le jeudi 2 janvier 2020.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait au Puy-en-Velay, le 23 décembre 2019.

Par délégation du Préfet,
par délégation de la directrice départementale des
finances publiques de la Haute-Loire,

Signé

Christophe LAVAL
Administratrice des Finances Publiques Adjoint

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

43-2019-12-20-002

**ARRETE DU 20 DECEMBRE 2019 PORTANT
SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
D'AIDES AU MERITE**

Rectorat

Service des Affaires
Juridiques

2019/2020 SUP 01

Affaire suivie par
Lynda JO NNON
Téléphone
04 73 99 33 49
Mél.
ce.saj
@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand
cedex 1

ARRETE DU 20 DECEMBRE 2019 PORTANT SUBDELEGATION DE
SIGNATURE EN MATIERE DE BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET D'AIDES AU MERITE

VU le Code de l'Education notamment ses articles R222-17, R222-17-1 1°, D222-17-2 et D821-1 ;

VU le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Karim BENMILOUD en qualité de Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand ;

VU l'arrêté en date du 30 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Tanguy CAVÉ dans l'emploi de Secrétaire Général de l'académie de Clermont-Ferrand pour une première période de 4 ans, du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2023 ;

VU l'arrêté ministériel, en date du 08 août 2017, nommant Madame Béatrice CLÉMENT adjointe au Secrétaire Général de l'académie de Clermont-Ferrand pour une première période de 4 ans, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2021 ;

VU l'arrêté n°2019-24 du 17 décembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Karim BENMILOUD, recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, notamment son article 2 (subdélégation) ;

Article 1^{er}: Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Tanguy CAVÉ, Secrétaire Général de l'académie de Clermont-Ferrand, à l'effet de signer les actes, arrêtés et décisions relatifs aux bourses d'enseignement supérieur et aux aides au mérites.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Tanguy CAVÉ, la même délégation de signature est donnée à :

- Madame **Béatrice CLEMENT**, Secrétaire générale adjointe, Directrice de la Performance et de la Modernisation de l'Action Publique ;

Article 3 : Le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-De-Dôme.

Le 20 décembre 2019

Le Recteur de l'Académie,

SIGNE

Karim BENMILOUD

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

43-2019-12-19-005

**ARRETE RECTORAL DU 19 DECEMBRE 2019
PORTANT NOMINATION DU RESPONSABLE DU
CENTRE ACADEMIQUE POUR LA SCOLARISATION
DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET DES ENFANTS
DU VOYAGE (CASNAV)**

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LE RECTEUR D'ACADÉMIE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Rectorat

Service
Des Affaires Juridiques

2019/2020-CASNAV-01

Affaire suivie par
Lynda JONNON
Téléphone
04 73 99 33 49

Mél.
ce.saj
@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand
cedex 1

ARRETE RECTORAL DU 19 DECEMBRE 2019 PORTANT NOMINATION DU RESPONSABLE DU CENTRE ACADEMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET DES ENFANTS DU VOYAGE (CASNAV)

VU le code de l'Education ;

VU le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Karim BENMILOUD en qualité de recteur de l'Académie de CLERMONT-FERRAND ;

VU la circulaire ministérielle n°2012-141 du 02 octobre 2012 relative à la scolarisation des élèves. Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés ;

VU l'arrêté du 22 mai 1985 portant création du diplôme élémentaire de langue française et du diplôme approfondi de langue française (DELF) ;

Article 1^{er} :

Monsieur Dominique MOMIRON, Inspecteur de l'Education nationale, Conseiller Technique ASH auprès du Recteur, co-responsable du service académique de l'école inclusive, est nommé responsable du Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage (CASNAV)

Article 2 :

Un arrêté portant organisation du diplôme d'études en langue Française sera édicté lors de la prochaine ouverture de session d'examen dans l'académie de Clermont-Ferrand.

Article 3 :

Les dispositions de l'arrêté rectoral du 1^{er} décembre 2017 portant nomination du responsable du centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) (n°2017/2018-CASNAV-02) sont abrogées.

Article 4 :

Le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-De-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 19 décembre 2019

Le Recteur de l'académie,

SIGNE

Karim BENMILOUD